

Vive l'unité des secteurs public et "privé"

Depuis août 1953 chacun a pris l'habitude de considérer avec beaucoup d'attention les conflits de la fonction publique.

A une époque où les effets de la « particularisation » exercent leurs ravages dans le secteur « privé », la mise en mouvement ensemble de plusieurs centaines de milliers de travailleurs, par excellence diversifiés et hiérarchisés, ne peut manquer d'avoir de grandes répercussions dans tout le mouvement ouvrier, et briser l'apparente passivité des secteurs d'avant-garde.

Cet effet se trouve encore accentué par le fait même de la composition des travailleurs mécontents : Fonctionnaires des catégories C et D qui groupent la masse des 28 à 50.000 francs par mois, les plus liés à la classe ouvrière par le mode de vie, les postiers et tous ceux des secteurs nationalisés ou semi-nationalisés (gaziers et électriciens, Air-France, mineurs, etc.).

En réclamant le respect ou la réforme de leur statut, la parité avec le secteur « privé », l'alignement sur la métallurgie parisienne, etc., ces travailleurs entendent voir cesser la dégradation de leur niveau de vie et n'acceptent pas de faire les frais de la décomposition du capitalisme remettant en cause des avantages durement obtenus naguère. Le fait que Mollet, maître du budget, soit l'interlocuteur dans ces conflits met directement en cause la politique du Gouvernement, par conséquent son existence. Cette situation n'échappe pas aux travailleurs, ni aux dirigeants réformistes majoritaires dans la fonction publique. Cela les rend beaucoup plus aptes à chercher le compromis... et le gouvernement plus décidé à ne conclure un accord, lorsqu'il est contraint de céder des miettes (exemple : l'acompte aux gaziers et électriciens) qu'aux dirigeants F.O. se glorifiant du succès de leurs conversations de coulisses, alors même que les centrales gazières et électriques débrayaient à l'appel des Fédérations CGT et CFTC.

Le souvenir toujours très précis des manœuvres du passé, la dernière en date datant du gouvernement Mendès-France qui, en 1954, joua la division en favorisant surtout les hautes catégories, rend les travailleurs plus sensibles à la formulation de revendications uniformes. Chez les mineurs ce sont les 6.000 francs. C'est l'expression d'un attachement à leur unité au moins sur les revendications en attendant qu'elle se réalise dans l'action mais également leur refus de la conclusion de compromis pourris.

Que nous voilà loin de la particularisation !

Cela mesure le retard considérable de la politique des organisations ouvrières par rapport aux masses et à leurs aspirations.

Dans le cadre de cet article il ne s'agit pas d'exprimer les raisons actuelles de l'accent mis sur les revendications par le PCF au moins verbalement et de la place un peu plus grande accordée aux luttes revendicatives dans l'« Humanité », ce qui est l'objet d'une autre rubrique de ce journal. Il s'agit beaucoup plus d'essayer de tracer les caractéristiques des mouvements en cours, de la rencontre entre les aspirations des travailleurs lorsqu'ils veulent

combattre et ce que les organisations de la classe leur offrent avec leur politique erronée ou sans politique du tout

Aujourd'hui, il faut compter avec les masses de plus en plus exigeantes. C'est de cela dont la CGT et le PCF sont inévitablement amenés à tenir compte : composer avec les travailleurs, même lorsqu'il s'agit de n'utiliser leur lutte que comme moyen de pression sur la bourgeoisie et non pour la renverser.

C'est ainsi que la Fédération CGT des mineurs a pris l'initiative de parler d'action, non pas d'une façon générale et évasive, mais en précisant qu'il s'agissait de la grève pour faire aboutir les revendications et en procédant à la consultation dans les différents puits.

Il ne fait aucun doute qu'une majorité massive pour le principe de la grève va se dégager. Le déclenchement de l'action pose d'autres problèmes. Les mineurs ont encore présente à l'esprit leur grève isolée de 1948. Ils ne veulent pas recommencer la même opération, veulent être liés aux autres ouvriers, et réclament des garanties que leur mouvement ne sera pas une nouvelle fois saboté. La division syndicale les amène à vouloir exercer un contrôle plus étroit sur leur grève. Les critiques ouvrières deviennent un élément objectif que les bureaucrates ne peuvent esquiver totalement. Les ouvriers marchent de moins en moins au presse-bouton. Ils veulent se sentir les coudes, savoir où ils vont et sur qui compter.

Des initiatives dans le genre des assemblées des postiers des centres de tris et bureaux-gares à l'appel des Fédérations CGT et autonome répondent à cette exigence des travailleurs.

Ce qui importe, ce ne sont pas les calculs des dirigeants. Les travailleurs sauront exiger que ces assemblées soient larges et démocratiques. C'est là que seront établies les revendications, mais où la critique des expériences malheureuses du passé sera également faite, de même que l'on y procédera à l'élection des Comités de grève.

La multiplication des grèves tournantes, des débrayages limités et partiels auxquels les travailleurs participent sans illusions parce que c'est leur seule possibilité d'exprimer leur volonté revendicative d'une part, exprime également le sentiment que les travailleurs ne se sentent pas entièrement maîtres de leur mouvement d'autre part. Ceci se trouve renforcé par la réserve du secteur privé complètement perdu dans ses revendications de catégories ou d'usines, ainsi coupé des travailleurs du secteur public et laissé sans perspectives.

L'idée de la coordination se trouve déjà posée. Même s'il ne s'agit que d'une grève limitée, pourquoi ne pas la faire en même temps, se dit aussi bien le postier de quelque catégorie qu'il soit, le gazier, l'électricien, le fonctionnaire ?

COORDINATION des mouvements des fonctionnaires et services publics.

COORDINATION du secteur nationalisé et du secteur semi-nationalisé.

COORDINATION avec le secteur privé.

Tel est le sens du combat que doivent imposer les assemblées ouvrières.

Comme en Algérie, comme en France et en particulier dans la région parisienne, la grève du FLN a été à 100 % effective chez Chausson.

Les usines Chausson emploient à peu près 700 travailleurs nord-africains, occupés bien entendu aux travaux les plus durs et les plus insalubres, ce qui fait que leur absence a été très gênante pour les patrons et qu'il a été très difficile de les remplacer; la production s'en est trouvée diminuée.

La répression colonialiste s'est abattue sur les grévistes à Alger. Il en a été de même en France, où le patronat de combat avait décidé d'être solidaire de leurs collègues d'Alger et de frapper un grand coup pour intimider.

C'est ainsi que, en reprenant le travail mardi 5 février (pas un n'avait repris le travail avant cette date), les travailleurs algériens s'aperçurent que quelques-uns d'entre eux avaient reçu un avis de licenciement pour « absence non justifiée ». On en dénombre une vingtaine en tout.

Ainsi le patron désirait réprimer, pour l'exemple, mais il a besoin de ces travailleurs algériens qui font marcher ses presses et ses cabines de peintures, alors il fait un choix limité et étend son bras vengeur. Il apparut que le choix ne procédait pas d'une discrimination portant plus particulièrement sur des militants algériens, mais un peu au hasard, et plutôt sur ceux jouissant d'une certaine ancienneté et des avantages qu'elle confère.

La riposte fut immédiate. Aussitôt les 300 ouvriers nord-africains de l'usine 6 à Gennevilliers cessèrent à nouveau le travail, c'est-à-dire une heure après l'avoir repris. Et pas seulement les Algériens qui avaient fait grève huit

CHEZ CHAUSSON

La grève des travailleurs algériens

jours, mais aussi les travailleurs marocains, quoique moins nombreux, qui n'avaient pas fait grève précédemment.

Mais, à cette belle page il y a un verso, le revers de la médaille, la direction syndicale CGT ne s'était pas préparée à l'éventualité des licenciements, bien que ceux-ci étaient à prévoir, et à la riposte à organiser, surtout en ce qui concerne la solidarité des travailleurs français.

En n'appelant pas immédiatement les travailleurs de toute l'usine à soutenir les camarades algériens frappés par la direction, on donnait à celle-ci sa chance, de jouer sur la division des travailleurs, sur l'isolement des ouvriers nord-africains.

Non pas que rien n'ait été fait: un débrayage de solidarité d'une équipe de l'atelier « Chénard »; un débrayage dès le lundi à Asnières, contre la présence des flies à la porte, de multiples assemblées générales d'information, des délégations à la direction, un tract, etc...

Non pas qu'il n'y avait pas de difficultés. L'ensemble des travailleurs était loin d'être prêt, par exemple, à un débrayage de solidarité, mais ceci

s'explique par le malaise qui n'est pas particulier à l'usine, qui règne dans la classe ouvrière après le sabotage des manifestations contre le rappel des jeunes, par les dirigeants du PC. On paye aujourd'hui la politique du vote des pouvoirs spéciaux.

Si la plupart des militants communistes dans la CGT sont sensibles à ce malaise qui règne dans la classe ouvrière, ils en font grief à celle-ci et la tiennent pour responsable. Ils ne voient pas le moyen d'en sortir, et pratiquement entendent ce recul en évitant de mobiliser les travailleurs pour éviter un échec qu'ils craignent.

C'est pourquoi l'activité menée contre la direction fut le fait des délégués presque exclusivement, ce qui fut fatal au mouvement.

La Direction en profita pour licencier de nouveaux ouvriers algériens, pour « atteinte à la liberté du travail » dont un, délégué de la CGT, qui fut mis à pied en attendant son licenciement.

La réunion mensuelle avec la direction devait avoir lieu le lendemain. Les délégués ouvriers se présentèrent avec leur camarade mis à pied et exigèrent qu'il assiste à la séance.

Le Directeur, M. Chantreau, quitta la salle. Les délégués du personnel occupèrent les bureaux de la Direction pendant toute la journée, mais de tels faits se sont passés sans le concours des travailleurs auxquels on n'avait pas fait appel.

Le Comité d'Entreprise s'est réuni pour se prononcer sur la demande de licenciement demandé à l'encontre du délégué algérien de la CGT. Le licenciement a été repoussé.

Tous les syndicats ont voté contre, sauf « Force Ouvrière » qui s'est abstenu.